



**FNAUT**

transport  
consommation  
environnement

32 rue Raymond Losserand 75014 Paris  
01 43 35 02 83 - contact@fnaut.fr

Communiqué

7 mars 2016

## **Une grève contraire aux intérêts des voyageurs et dangereuse pour l'avenir du rail**

*La grève du 9 mars lancée par les syndicats de la SNCF va, une fois de plus, pénaliser les voyageurs. A court terme, elle les prive, en particulier les plus précaires, du service public qui leur est indispensable ; à moyen terme, elle met en péril l'ensemble des activités ferroviaires et la SNCF elle-même.*

Contrairement aux affirmations de certains syndicats, les usagers ne cautionnent pas cette grève dont ils sont les premières victimes. On ne défend pas un service public en l'empêchant de fonctionner.

Le système ferroviaire français, exception notable en Europe, est à la veille d'un effondrement : explosion de la dette, dégradation générale des infrastructures et de la qualité des services, contraction de l'offre. Irrresponsable et contre-productive, cette nouvelle grève ne peut que le fragiliser davantage.

### **Un projet de décret-socle qui ne permettra pas l'ouverture à la concurrence**

Les syndicats s'opposent notamment au projet de décret-socle qui doit réglementer les conditions de travail dans le secteur ferroviaire (voyageurs et fret, public et privé). Pourtant ce projet résulte d'un compromis très favorable à la SNCF et à ses agents.

Les coûts d'exploitation de la SNCF dérivent à un rythme très supérieur à celui de l'inflation. Il en résulte une contraction de l'offre ferroviaire, suite aux difficultés budgétaires des Régions et de l'Etat. Mais le projet de décret-socle ne permettra pas à de nouveaux opérateurs de réduire les coûts d'exploitation du train. Il limite donc fortement l'utilité d'une ouverture des TER et Intercités à la concurrence.

Il rend inopérant l'« appel à manifestation d'intérêt » lancé par le gouvernement aux opérateurs privés pour l'exploitation - à leurs risques et périls - des trains de nuit qui seront abandonnés par l'Etat à partir du 1er juillet 2016. Il condamne donc ces trains à la disparition pure et simple.

### **Un projet de décret-socle incompatible avec une politique écologique des transports**

Alors que l'ouverture du fret ferroviaire à la concurrence en 2006 a permis le redressement du trafic, le projet de décret-socle remet en cause cette évolution en maintenant les coûts ferroviaires à un niveau élevé. Il favorise un report des trafics sur la voiture, le covoiturage, l'autocar, l'avion et le camion.

En Allemagne, au contraire, la libéralisation du transport ferroviaire a permis la relance du transport régional : amélioration de l'offre, baisse de la contribution publique, réouverture de 500 km de lignes et de 300 gares, et développement de l'emploi cheminot, public comme privé.

*La FNAUT demande au gouvernement de rechercher un équilibre économique et social répondant aux objectifs de service public, et aux engagements pris lors de la COP 21. Ce sont en priorité les conditions de concurrence entre le rail et les modes concurrents qui doivent être harmonisées.*

Contacts presse :

- Bruno Gazeau, président, tél. 06 76 73 31 09
- Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
- Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31